

Conseil municipal du 13 novembre 2020

VŒU POUR L'OUVERTURE DES COMMERCES DE PROXIMITÉ DANS LE RESPECT DES PROTOCOLES SANITAIRES

Face à la 2^{ème} vague épidémique de COVID-19, le Président de la République a annoncé le 28 octobre dernier un nouveau confinement national, une décision indispensable pour protéger la santé de tous les Français.

Nous, les élus de Basse-Goulaine, sommes pleinement engagés pour faire respecter ces nouvelles mesures de confinement et concourons autant que possible à soutenir l'action de l'Etat pour limiter les conséquences sanitaires.

Pour autant nous sommes inquiets et exprimons notre incompréhension face à la décision gouvernementale imposant la fermeture des commerces de proximité « non essentiels », confirmée par le Premier Ministre dans sa déclaration du 12 novembre 2020.

Les critères ayant conduit à distinguer les commerces de première nécessité et les autres, sont à l'évidence difficiles à justifier au regard de l'application qui en est faite concrètement.

Ces commerces déjà fragilisés par le premier confinement n'ont pas la capacité de résister à une chute brutale et persistante de leur activité sans que soit mise en danger leur existence même.

Face à la fronde qui s'organise, le gouvernement multiplie les mesures pour tenter de rompre avec cette distorsion de concurrence (fermeture de certains rayons des grandes surfaces...) alors qu'il serait plus cohérent de modifier tout simplement la liste des commerces autorisés.

C'est l'objet de ce vœu.

- Considérant que les commerces de proximité ont démontré leur capacité à mettre en place dans la durée et à faire appliquer les protocoles sanitaires imposés par la réglementation, entre la fin du premier confinement et l'instauration d'un second confinement ;
- Considérant les distorsions de concurrence constatées depuis l'application du second confinement le vendredi 29 octobre, au détriment des commerces de proximité et à l'avantage des enseignes de la grande distribution et du commerce en ligne ;
- Considérant les graves et imminentes menaces qui pèsent actuellement sur des commerces de petite dimension qui n'ont pas la capacité de résister une seconde fois dans la même année à une chute brutale et persistante de leur activité ;

Le Conseil municipal de Basse-Goulaine demande au gouvernement de faire évoluer au plus vite son positionnement dans l'intérêt de la vitalité de nos territoires et pour la survie de commerces déjà mis à mal suite au confinement du printemps.

Le Conseil délibère et,

1 - adopte ce vœu.



Le Maire
Alain VEY